



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question écrite n° 103496

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'impact d'Internet sur l'économie française. Une étude du cabinet McKinsey, qui lui a été transmise début mars 2011, confirme qu'Internet est un secteur désormais essentiel dans l'économie et représenterait ainsi en France 3,7 % du PIB et 25 % de la croissance nationale. Il s'agit aussi d'un secteur porteur de très nombreux emplois, ce qui n'est pas négligeable dans la conjoncture actuelle. Pourtant cette étude révèle que le secteur de l'Internet reste sous-développé par rapport à ses capacités, et notamment que l'investissement de l'État y est insuffisant. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en la matière afin de permettre le plein essor de ce secteur.

Texte de la réponse

Le gouvernement a adopté le 20 octobre 2008 le plan France numérique 2012. Ce plan visait à replacer la France parmi les grandes nations numériques. Il reposait sur 154 mesures classées suivant quatre grandes priorités : - permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux et aux services numériques ; - développer la production et l'offre de contenus numériques ; - accroître et diversifier les usages et les services numériques dans les entreprises, les administrations et chez les particuliers ; - moderniser notre gouvernance de l'économie numérique. Aujourd'hui, 95 % de ces mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et le plan France numérique 2012 a suscité ou accompagné quelques réussites majeures qui bénéficient à tous les Français : - le haut débit pour tous : grâce à 4 offres utilisant le satellite, le haut débit est aujourd'hui disponible sur tout le territoire pour moins de 35 euros par mois équipement compris ; - le passage de la télévision hertzienne terrestre au tout numérique,, achevé le 30 novembre 2011 : tous les Français ont maintenant basculé vers la télévision numérique et ont accès à 19 chaînes gratuites, avec un son et une image de qualité numérique ; avec la TNT, nous avons réussi la principale révolution audiovisuelle depuis le passage à la télévision couleur ; - le lancement du très haut débit mobile, grâce aux fréquences libérées par l'arrêt de la télévision analogique : avec l'attribution des premières licences 4G, le 11 octobre 2011, la France est devenu l'un des premiers pays au monde, avec la Suède, l'Allemagne et les Etats-Unis, à lancer le très haut débit mobile, qui permettra de multiplier par 50 les débits disponibles. Par ailleurs, le numérique a été placé au coeur des dispositifs mis en place par le gouvernement pour dynamiser la recherche et le développement. Les TIC sont ainsi l'un des principaux bénéficiaires de l'effort financier sans précédent en faveur de la recherche et développement que représentent les investissements d'avenir. Grâce en particulier au dynamisme des pôles de compétitivité, les TIC représentent une part conséquente, aussi bien des projets de grande envergure dont la sélection est en cours (projets structurants des pôles de compétitivité et plateformes mutualisées d'innovation) que des nouveaux instruments qui sont appelés à structurer notre écosystème de R&D dans les années à venir : laboratoires d'excellence - à Grenoble, Saclay, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Lille - et projets d'Instituts de Recherche Technologique (IRT), dont quatre seront largement consacrés aux STIC : AESE, Nanoélectronique, SystemX et B-COM. Par ailleurs, dans le cadre du volet numérique des investissements d'avenir, 850 M€ sont consacrés à soutenir l'effort de R&D dans huit domaines stratégiques des TIC.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103496

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3005

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4056